

## Les forces de sécurité nationales afghanes



### Niveaux de forces actuels des forces de sécurité nationales afghanes (ANSF)

- **Armée nationale afghane (ANA)** : environ 183 000 soldats, dont près de 10 500 membres des forces spéciales. La structure de l'ANA comprend 6 corps d'armée basés dans diverses parties du pays, 1 division (composée de 2 brigades) basée à Kaboul, et 24 autres brigades (dont 2 brigades mobiles d'intervention, également basées à Kaboul). Depuis son rétablissement en 2002, l'ANA a évolué d'une force axée sur l'infanterie à une armée qui se voit progressivement dotée à la fois d'éléments de combat et de capacités facilitatrices.
- **Police nationale afghane (ANP)** : environ 151 000 policiers. L'ANP se compose des forces suivantes : la police afghane en uniforme, qui comprend la police de proximité, la police de la circulation et les sapeurs-pompiers ; la police afghane des frontières ; la police criminelle afghane, qui comporte des unités de lutte contre la drogue et contre le terrorisme et un département des enquêtes criminelles ; et la police d'ordre public afghane, qui assure les capacités de réponse aux crises et aux actes de terrorisme en milieu urbain.
- **Armée de l'air afghane (AAF)** : environ 6 700 personnes, personnels volant, de maintenance et de soutien confondus. L'AAF opère aujourd'hui une flotte de 92 aéronefs à voilure fixe ou tournante. Le rétablissement de l'AAF a débuté plus tard que celui de l'armée et de la police, et son passage à l'autonomie opérationnelle est prévu pour 2017.

### Format et coût des ANSF après 2014

C'est au gouvernement de la République islamique d'Afghanistan, avec le soutien de la communauté internationale, qu'il incombe de maintenir en puissance des ANSF autonomes et capables après 2014. Au sommet de l'OTAN tenu à Chicago en mai 2012, les pays de l'OTAN et de la FIAS sont convenus de contribuer au soutien dans la durée des ANSF après 2014. Les travaux d'élaboration de mécanismes de financement et de modalités d'utilisation des fonds qui soient appropriés, cohérents et efficaces se poursuivent.



### Conduite des opérations

Les ANSF participent à toutes les opérations – qu'elles soient de routine, de haut niveau ou spéciales – et en dirigent 92 %. Depuis le début, voici deux ans, de la transition vers la prise en charge de la responsabilité complète de la sécurité par les Afghans, les ANSF ont progressivement assumé la sécurité de près de 90 % de la population afghane.

Le gouvernement afghan et les ministères responsables de la sécurité sont désormais en charge de la planification et de l'exécution de la campagne. Depuis février 2013, celle-ci est supervisée par le Commandement des forces terrestres afghanes, QG opérationnel placé sous l'autorité du ministère de la Défense. Les ANSF assument également une responsabilité croissante pour des missions de soutien logistique au combat – opérations d'évacuation sanitaire et d'ouverture d'itinéraires comprises.

### Formation

La formation des ANSF a pour principaux objectifs de développer les compétences et connaissances spécialisées dont les forces ont besoin pour se professionnaliser, et de développer les centres, les filières et les processus de formation.

Environ 90 % de la formation est assurée par les Afghans eux-mêmes et dispensée en dari et en pachtou, les deux langues officielles du pays.

Les cours d'alphabétisation sont obligatoires pour tous les personnels de sécurité. Ils visent à assurer un niveau d'alphabétisation suffisant pour exercer un impact réel sur la performance individuelle.



### Les femmes au sein des forces armées

Le nombre de femmes au sein des forces de sécurité s'élève actuellement à 1 531 à l'ANP, 416 à l'ANA et 33 à l'AAF.

### La police locale afghane

Créée en juillet 2010, l'ALP cible les villages et sert des objectifs purement défensifs. Elle vient compléter les actions de contre-insurrection dirigées par les Afghans dans les régions rurales où la présence des ANSF est limitée, de manière à créer les conditions propices à une amélioration de la sécurité, de la gouvernance et du développement. À ce jour et à l'échelle du pays, 106 des 136 districts ont été validés, c'est-à-dire reconnus comme prêts à une prise en charge locale de la sécurité. Forte de plus de 22 000 membres, l'ALP devrait, conformément au programme prévu, atteindre un effectif de 30 000 membres d'ici la fin de 2014.

### La force afghane de protection publique (APPF)

Conformément au décret présidentiel n° 62 du 17 août 2010, la majorité des sociétés de sécurité privées afghanes et internationales opérant en Afghanistan sont dissoutes et leurs responsabilités transférées à l'APPF. Seules les ambassades et les autres représentations diplomatiques accréditées seront autorisées à continuer de recourir à des sociétés de sécurité privées.

À ce jour, le gouvernement afghan a formé trois quarts environ des quelque 26 000 gardes que requiert l'APPF. Dans l'immédiat, pour pallier la pénurie actuelle de personnel, la FIAS a demandé au gouvernement afghan de dispenser certaines de ses implantations (par exemple les bases fixes) de l'obligation d'employer des gardes APPF jusqu'à ce que le dernier quart des effectifs ait pu être formé. Près de 80 % des personnes actuellement employées par les sociétés de sécurité privées sont des ressortissants afghans.

### Recrutement et habilitation des ANSF

Le processus d'habilitation des ANSF, dirigé par les Afghans, a pour objet de passer au crible tous les candidats

en les soumettant à une procédure en plusieurs volets. Les huit étapes du processus comprennent une vérification d'identité, une vérification des informations personnelles par deux garants, une vérification d'antécédents criminels, un cachet de vérification, un dépistage de toxicomanie, une visite médicale et une vérification des données personnelles (biométriques).

### Plan de lutte contre l'infiltration

Le 14 mars 2012, suite à une demande des ministres de la Défense de l'OTAN, le Conseil de l'Atlantique Nord a entériné un plan destiné à réduire les risques d'attaques perpétrées par les forces de sécurité afghanes contre la FIAS. Ce plan a été élaboré par le commandant de la FIAS en concertation avec ses homologues afghans et il est à présent mis en œuvre.

Ce plan vise à renforcer les mesures de sécurité de la FIAS, à revoir et à améliorer les procédures d'habilitation et de suivi des ANSF, et à développer la formation aux spécificités culturelles à la fois pour la FIAS et les ANSF, le but étant de combler le fossé culturel.

En coopération avec la FIAS, les autorités afghanes ont également pris une série d'initiatives et de mesures visant à améliorer leurs procédures de recrutement, d'habilitation et de contrôle. Parmi celles-ci figurent l'adoption de procédures

de renouvellement d'habilitation des personnels des ANSF au retour d'une permission ou en cas de reprise du service après une période d'absence, l'élaboration de mécanismes d'enquête visant à éclaircir les attaques d'infiltrés et à en tirer les enseignements, le renforcement des activités de contre-ingérence, ainsi que l'arrestation plus systématique des individus soupçonnés de soutenir les talibans ou de travailler pour eux.

De plus, des agents de lutte contre l'infiltration seront insérés dans les ANSF et les centres de formation pour surveiller le comportement des soldats afghans. Les efforts de formation se poursuivent afin de porter à 850 le nombre d'officiers d'encadrement. Le but est essentiellement de renforcer l'aptitude au commandement et de s'assurer que les soldats et les policiers bénéficient de permissions adéquates et perçoivent régulièrement leur solde, que les armes sont dûment comptabilisées et que tous les membres des ANSF effectuent une visite médicale et un dépistage de toxicomanie.

### Le rôle de l'OTAN en Afghanistan en matière de formation, de mentorat et de conseil

Créée le 21 novembre 2009, la mission OTAN de formation en Afghanistan (NTM-A) regroupe les activités de formation menées par l'OTAN et par les pays au niveau institutionnel.



Elle travaille en partenariat étroit avec les ministères afghans de la Défense et de l'Intérieur, ainsi qu'en collaboration avec la Mission de police de l'Union européenne en Afghanistan (EUPOL). Trente-sept pays contribuent actuellement à la NTM-A.

Les équipes OTAN de liaison et de mentorat opérationnels (OMLT) et de liaison et de mentorat opérationnels pour la police (POMLT), initialement chargées des tâches de conseil et de mentorat des ANSF, se sont progressivement muées en équipes consultatives militaires (MAT) et de police (PAT). Les équipes de conseillers auprès des centres de coordination des opérations (OCCAT) apportent un concours essentiel aux commandants des ANSF pour la coordination de l'emploi des forces dans leur zone ; c'est par leur intermédiaire que l'appui de la FIAS peut être sollicité. L'ensemble des équipes sur place sont désormais appelées de façon générique « équipes d'assistance aux forces de sécurité (SFAT) ».

La FIAS compte aujourd'hui 381 SFAT sur le théâtre.

Au 3 juin 2013, les pays suivants contribuaient à des MAT : Albanie, Arménie, Australie, Belgique, Bulgarie, Croatie, République tchèque, Finlande, France, l'ex-République yougoslave de Macédoine<sup>1</sup>, Allemagne, Hongrie, Italie, Lituanie, Norvège, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Espagne, Suède, Turquie, Royaume-Uni, États-Unis.

Au 3 juin 2013, les pays suivants contribuaient à des PAT : Croatie, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Italie, Lituanie, Pays-Bas, Pologne, Espagne, Turquie, Royaume-Uni, États-Unis.

Au 3 juin 2013, les pays suivants contribuaient à des OCCAT : Australie, Finlande, France, Allemagne, Italie, Lituanie, Pologne, Espagne, Suède, Turquie, Royaume-Uni, États-Unis.



<sup>1</sup> La Turquie reconnaît l'ex-République yougoslave de Macédoine sous son nom constitutionnel.



## Les initiatives OTAN de soutien

### Le fonds d'affectation spéciale de l'OTAN consacré à l'ANA

Créé en 2007, le fonds d'affectation spéciale de l'OTAN consacré à l'ANA est un mécanisme par lequel les pays contribuant à la FIAS apportent un soutien aux fins suivantes : le paiement des frais de transport et d'installation des équipements donnés par les pays de la FIAS à l'ANA ; l'acquisition d'équipements pour l'ANA et de services pour des projets de génie civil ; des formations dans le pays et à l'étranger.

En mars 2009, le champ d'application du fonds d'affectation spéciale de l'OTAN consacré à l'ANA a été élargi de façon à englober les coûts de son soutien à long terme. Ce fonds est

également ouvert aux contributions de la communauté internationale dans son ensemble. En avril 2013, les contributions reçues ou annoncées pour le fonds d'affectation spéciale de l'OTAN consacré à l'ANA s'élevaient à près de 600 millions d'euros.

Au sommet de l'OTAN tenu à Chicago en mai 2012, les pays de l'Alliance et leurs partenaires de la FIAS sont convenus de jouer leur rôle s'agissant d'élaborer des mécanismes de financement et des modalités d'utilisation des fonds qui soient appropriés, cohérents et efficaces pour tous les éléments des ANSF. Ils ont en outre décidé que de tels mécanismes devraient être caractérisés par la flexibilité, la transparence, la redevabilité et le coût-efficacité, et qu'ils devraient comporter des mesures anticorruption. Des travaux d'adaptation du fonds d'affectation spéciale administré par l'OTAN se poursuivent, avec pour objectif de proroger le fonds existant au-delà de 2014 en tant que l'un des mécanismes de financement envisagés pour drainer les fonds que la communauté internationale s'est engagée à fournir au profit des ANSF.

### Le fonds d'affectation spéciale du Conseil OTAN-Russie (COR) pour la maintenance des hélicoptères

Lancé en mars 2011, le fonds d'affectation spéciale du COR permet de doter l'armée de l'air afghane d'une capacité de maintenance et de réparation de sa flotte d'hélicoptères, notamment grâce à la fourniture de pièces de rechange et à la formation de techniciens. En avril 2013, une trentaine de personnes avaient bénéficié de formations dans le cadre de ce projet.

Le coup d'envoi de la deuxième phase du projet a été donné à la réunion du COR en session des ministres des Affaires étrangères tenue le 23 avril 2013 à Bruxelles. Cette phase permettra notamment de diversifier les types d'hélicoptères concernés et d'appuyer la mise en place de capacités d'évacuation sanitaire au sein de l'armée de l'air afghane.

Juin 2013

**Division Diplomatie publique – Section Presse et médias**

**Tél.: +32(0)2 707 1010/1002**

**E-mail: [moc@hq.nato.int](mailto:moc@hq.nato.int)**

**[www.isaf.nato.int](http://www.isaf.nato.int)**